Image not found or type unknown

# herbegement a titre gratuit et location

Par **roxanef**, le **25/08/2011** à **22:56**

Bonjour , jeune couple nous cherchons a louer depuis quelque mois , nous avons enfin trouver un petit mobilhome qui nous plait beaucoup, seul hic, le propriétaire refuse de nous faire un bail et de nous ouvrir les conteurs préférant garder les charges a son nom et nous demandera le loyer "au black" ainsi que de payer les facture en échanges d'un certificat d'hébergement a titre gratuit.

Ma question est : si nous arrêtons de le payer peut il nous expulsé avec ce certificat? pour les conteurs il aura donc le droit de les arrêtez quand il le veut? et donc aussi nous mentir sur les sommes a payer?
ce certificat d'hébergement me donne t il droit a des aides financières?

pensez vous que cette histoire sent mauvais ?
je ne sais pas quoi faire j'aurais voulut un bail légal et des conteur a mon nom ce qui m'aurait donner droit au APL.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés